

*1. Communication du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, à Washington, au Ministre du Dominion du Canada, à Washington.*

Le 13 avril 1927.

MONSIEUR,—Depuis plus d'un siècle les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent ont constitué une voie de communication et un débouché pour la population de l'intérieur du continent aux Etats-Unis et au Canada. Cette voie navigable a été l'objet de plusieurs traités et conventions entre les deux pays. Son développement a fait l'objet de préoccupations continuelles de la part des deux pays.

Par suite des instructions données à la Commission internationale mixte par les deux gouvernements en vertu des dispositions du traité du 11 janvier 1909, cette commission fit une enquête sur la possibilité d'améliorer les conditions du fleuve Saint-Laurent entre Montréal et le lac Ontario afin de permettre le passage des navires océaniques. Après avoir examiné les caractéristiques existantes de la voie de navigation et le développement projeté, aussi bien que ses principaux facteurs économiques, la commission présenta son rapport, signé le 19 décembre 1921, à votre gouvernement de même qu'au gouvernement des Etats-Unis. Elle recommanda fortement aux deux gouvernements la négociation d'un traité par lequel on aménagerait, pour les fins de navigation océanique, la partie du fleuve allant de Montréal au lac Ontario. Elle recommanda, toutefois, que, avant de prendre une décision finale, on en étudiât davantage les caractéristiques au point de vue génie. Les problèmes de reconstruction résultant de la guerre retardèrent naturellement l'exécution du projet.

Le 14 mars 1924, le président des Etats-Unis institua la Commission du fleuve Saint-Laurent dont l'honorable Herbert Hoover, secrétaire du commerce, fut nommé président, pour étudier tout le projet aux points de vue économique et national et pour dire ce qu'elle pensait de l'opportunité de l'entreprise; et le gouvernement canadien institua, le 7 mai 1924, un conseil consultatif national, dont l'honorable George Perry Graham, ministre des Chemins de fer et Canaux, fut nommé président. Par suite des dispositions prises par ces commissions et après l'échange de notes en date des 4 février et 17 mars 1925, les deux gouvernements ordonnèrent à une commission mixte d'ingénieurs, nommée par eux, de reviser et de développer les plans recommandés en 1921 par la Commission internationale mixte.

Cette commission mixte d'ingénieurs fit une étude élaborée de la voie du Saint-Laurent et des lacs, aux points de vue navigation et énergie, et présenta à chaque gouvernement un rapport détaillé sur tous les aspects techniques. Les représentants des deux pays différaient d'opinion sur certains détails, mais le rapport indique clairement que l'amélioration de la voie navigable, pour les fins de navigation et d'énergie, est à la fois pratique et opportune.

La Commission du fleuve Saint-Laurent, instituée par le président pour éclairer le gouvernement sur la question, a récemment étudié tous les aspects économiques et techniques portant sur le développement projeté, et elle a présenté un rapport complet sur le sujet. Elle a tiré la conclusion qu'un creusage convenable libérerait l'intérieur du continent, particulièrement les régions agricoles, des embarras économiques résultant des frais de transport élevés qui obèrent actuellement plusieurs Etats et une grande partie du Canada, répondrait